

E 558

Je l'Esle de Marmix estant demande par Mons<sup>r</sup> de la Motte  
en puce de Mons<sup>r</sup> valdez mie de camp sur quelques certains  
poinctz que j'auoy ces jours passez toucheez en vne mienne  
lettre adressante a Monseigneur le Prince d'Oranges, sur quelles  
conditions Je estimoye que ledict s<sup>r</sup> Prince d'Oranges voudroit  
entendre pour Remectre ce pays en vmon et tranquillite. Ay -  
Respondu selon mon Jugement et opinion, sans preiudice de  
personne, que tant que j'ay peu congnus tre le cueur et l'intention  
de mondict s<sup>r</sup> Prince, par sa conuersation et propos qu'ay eu et  
entendu de luy.

Son but et l'intention n'est tre aucunement de vsurper quelque chose  
sur la grandeur ou mag<sup>te</sup> du Roy d'Espaigne, ny pareillement  
d'esmondre les subiectz d'icelle a quelque mauuaise affecti<sup>on</sup>  
contre sadicte Ma<sup>te</sup>.

Et que pourtant Je me persuadoye come de me persuade encorres a  
pnt, que s'Il plaisoit a sa Ma<sup>te</sup> par sa clemence Royale d'octroyer  
a ses subiectz et vassaulx, lesquels pensans faire leur salut, se sont  
Retirez de l'obeissance du Pape de Rome, et de la Religion ancienne  
Romaine pour suivre vne aultre qu'Ilz nomment Reformee ou -  
euangelique

Qu'Ilz peussent viure en liberte de leurs consciences, fust ce deans  
les pays et terres du Roy, la ou Il plaisoit a sa Ma<sup>te</sup> ordonner  
ou bien hors desdictz pays avecq la Royssance de leurs biens pour  
se pouoir soustenir.

Mondict s<sup>r</sup> Prince seroit bien content de poser les armes, et  
quitter le pays de Sardeca, quant a sa personne, Aussi J'estime  
et me persuade toutes fois sans preiudice de personne, qu'Il  
Indurcat les estatx et aultres a que Il touche de faire le mesme.  
Tant y a que Je m'asseure bien, quant a ceulx qui bien entendent  
ce fait, et sont este esmeuz du Tele susdict de leur salut, n'en  
feront nulle difficulte, voire en quelque endroit qu'Ilz soient  
Retiendront tousiours pour subiectz de sa Ma<sup>te</sup> et seront trespresch

d'exposer leurs vies en tout service la ou sa Ma<sup>te</sup>  
sera servie de leur commander. Et de payer telles Impositions  
tailles et charges come par sa Ma<sup>te</sup> seront ordonnees et mises  
sur le pays, sans faire difficulte en chose quel plaira a sa  
Ma<sup>te</sup> leur commander.  
fait ce xxx<sup>me</sup> de Novembre 1573

Copia de la deposicion de Philippe de albe  
sonda al s. señor de Marmix.

Para embian asumi

Archivo General  
de Simancas.

252  
E. 558

Copiat.

f

E 558

Cop. en H. de Sim. de Albe  
p. M. Gachard